



## Vol aggravé par deux circonstances, jugement 7 ans plus tard.

Par **hideur**, le **19/08/2008** à **20:56**

Ayant été victime d'un vol en réunion avec violence en octobre 2001, j'ai eu 8 jours d'itt, la machoire fracturée et une déviation nasale. Je souffre également d'un syndrome de stress post traumatique.

Le jugement n'aura lieu que le 30 octobre 2007 au TGI de Versailles devant le juge des enfants, mes 6 agresseurs étant mineurs au moment des faits.

A cette occasion j'ai donc reçu une convocation dans laquelle on me demande éalement de noter en lettre le montant des dommages et intérêts que je souhaite.  
Néanmoins je n'ai aucune idée de comment évaluer cette somme.

Pourriez-vous m'aider à évaluer cette somme?

Par **Visiteur**, le **19/08/2008** à **23:58**

Je vous conseille de rencontrer un médecin expert et avec l'aide de votre avocat, vous pourrez ainsi fixer un chiffre.

Sauf erreur ou omission  
Bien cordialement